



MARISOL TOURAINE
MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SANTÉ

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

GENEVIEVE FIORASO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.sante.gouv.fr

www.redressement-productif.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Paris, le 25 mars 2013
N° 415

Une stratégie industrielle au diapason de la politique de santé publique : développer l'innovation, l'emploi et la production au bénéfice des citoyens

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement productif, Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé et Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont présidé ce jour à Lyon le **Comité Stratégique de Filière des Industries et Technologies de Santé**, en présence de Monsieur Marc de GARIDEL (groupe IPSEN), Président du G5 Santé et vice-président du Comité Stratégique de Filière.

Comme l'a indiqué le Président de la République, la santé publique est l'un des grands défis sociétaux de la France. Avec l'allongement de la durée de la vie et le développement des pays émergents, la demande en matière de santé progressera plus vite que la croissance mondiale, poussant la France à disposer d'un tissu compétitif dans ce domaine. La filière santé est donc une filière stratégique pour la France, une filière d'avenir, qui emploie 200 000 personnes de manière directe et concerne 100 000 emplois indirects. L'excellence des chercheurs et ingénieurs français nous permet d'ambitionner la meilleure place mondiale pour cette industrie.

Le conseil stratégique des industries de santé, que réunira le Premier ministre en juin, sera l'occasion de poser le cadre stratégique global du gouvernement pour cette industrie. Le comité stratégique de filière associant l'Etat, l'industrie et les partenaires sociaux constitué au sein du conseil national de l'industrie alimente cette réflexion. Il vise à identifier les actions concrètes à mettre en œuvre conjointement par l'Etat et les industriels, dans le domaine de la politique industrielle et de l'innovation, au service de l'emploi. Avant tout, il inscrit son action, dans le cadre de la stratégie nationale de santé et l'agenda stratégique de la recherche au service d'une politique de santé publique centrée sur le patient, la sécurité et l'accès équitable à l'innovation médicale.

L'enjeu est de donner un nouvel élan à la filière industrielle française, adaptée à un monde médical « en mutation » et aux besoins de la société d'aujourd'hui et anticipant ceux de demain : allongement de la vie, maladies multifactorielles et chroniques, maladies émergentes. Cet élan n'est possible que grâce à l'excellence de la recherche fondamentale, translationnelle et technologique française. Le transfert de la recherche académique vers l'industrie, dans un partenariat public-privé renouvelé, permettra d'irriguer la filière par l'innovation.

- Les premiers travaux présentés ce jour permettent **d'esquisser** ce que pourra être le futur « contrat de filière ». Il contiendra des engagements réciproques portant sur les facteurs déterminants pour le maintien et le développement des activités de la filière tout en permettant **d'améliorer la qualité du**

service au patient.

Ces actions seront destinées à :

- **Conforter et accroître l'attractivité de la France comme lieu de recherche, développement et production pour les industries de santé**, : le maintien du CIR, le Pacte de compétitivité, l'accord national interprofessionnel sur l'emploi, la mobilisation du programme d'investissement d'avenir et des pôles de compétitivité sont des outils au service d'une industrie française compétitive et créatrice d'emplois ; un important chantier de simplification administrative et normative permettra de compléter cette action. En contrepartie, il est attendu des industriels des engagements forts sur la R&D, l'investissement et l'emploi dans le cadre du contrat de filière.
- **Promouvoir le leadership français en matière d'innovation médicale** : dans un marché mondial encore ouvert, la filière a identifié trois grandes ambitions majeures qui pourront faire de la France, au regard de ses nombreux atouts, le leader incontesté des futures industries de santé : la médecine cellulaire et régénérative, la médecine personnalisée et la e-santé.
- **Accroître la solidarité de filière et en amplifiant les partenariats publics privés** : créer un véritable « *Ecosystème Santé France* » et soutenir les nombreuses PME du secteur.
- **Augmenter la participation de la France dans les essais cliniques industriels** : une convention industriel/établissement de santé unique serait un outil efficace d'attractivité. En échange, les industriels pourraient stabiliser puis augmenter le nombre des essais cliniques et le nombre de patients inclus par essai. L'objectif est de passer de 30 % à 60 % des essais cliniques proposés à la France, 3 ans après la mise en œuvre du contrat unique.
- **Conquérir de nouveaux marchés à l'exportation** : une organisation pays/marché pourra être mise en place avec des points de contact identifiés et des clubs santé dans ces pays. Cela permettra aux grands groupes de mener des actions coordonnées avec les PME pour fournir une offre française complète et adaptée au pays ciblés.

Par ailleurs des chantiers complémentaires ont été discutés, visant à identifier les mesures opérationnelles permettant :

- d'adapter les formations initiales et continues aux évolutions des métiers,
- d'améliorer la transparence et la traçabilité des lieux de production notamment des produits stratégiques.
- de favoriser la bio-production
- de lutter contre la contrefaçon
- d'encourager l'achat public innovant.

Les industries de santé en quelques chiffres :

Elles rassemblent autour de l'objectif commun de santé, le médicament humain et à usage vétérinaire (chiffre d'affaires de 52 milliards €), le dispositif médical (CA de 15,7 milliards €) et le diagnostic *in vitro* (CA de 1,7 milliards €). La spécificité de la filière réside dans la diversité des entreprises qui la composent et dans le rôle de l'Etat dans sa régulation. Aux côtés de grands groupes nationaux et internationaux, coexistent un nombre très important de PME/ETI aux grandes potentialités de développement par la qualité de leur recherche et de leurs innovations. En quinze ans, les effectifs de recherche et développement ont été multipliés par deux.

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13 - sec-mrp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Marianne ZALC-MULLER

Sandra-Andréa RENARD

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr

Séverine BESSE- LESEAUX

Mayada BOULOS

Cabinet de Geneviève FIORASO : 01 55 55 84 24 - secretariat.presse@recherche.gouv.fr

Delphine CHENEVIER